



Primaire  
9, rue Jean Moulin  
85610 CUGAND  
Tel : 02 51 43 60 82  
Email : ecolestmichel.cugand@gmail.com

Maternelle  
Passage du 8 mai 1945  
85610 CUGAND  
Tel : 02 51 42 15 94

## Circulaire de rentrée 2025-2026



*Votre enfant vient de prendre le chemin de notre école...  
Voici des informations pour cette rentrée que vous  
retrouverez également sur le site de l'école :*

[www.ecole-stmichel-jeannedarc.fr](http://www.ecole-stmichel-jeannedarc.fr)

### La structure de l'école

Pour cette année 2025-2026, la structure pédagogique est la suivante :

#### **Site maternelle :**

- Une classe de **PS-MS-GS** assurée par Magali Bosquart-Cornu. Cette classe accueillera 25 élèves à la rentrée.
- Une classe de **PS-MS-GS** de 25 élèves avec Isabelle Leroux.
- Une classe de 26 élèves de **PS-MS-GS** avec Adeline Guitton.

Marie-Claire Boureau, remplacée par Mélanie Piton, Sophie Boisseau et Carine Lucas, aides maternelles sont présentes pour aider au bon fonctionnement de la maternelle.

Magali Bosquart-Cornu est la personne relais du site maternelle. Vous pourrez vous adresser à elle en cas d'absence du chef d'établissement. Elle transmettra les messages.

#### **Site élémentaire :**

- Une classe de **CP** de 27 élèves avec Emilie Albert.
- Une classe de **CE1** assurée par Elisabeth Liébard. Cette classe compte 25 élèves.
- Une classe de **CE1-CE2** de 19 élèves assurée par Christophe Soulard (chef d'établissement) le lundi, le jeudi et le vendredi. **La décharge de direction sera assurée** par Céline Phelippeau **le mardi** toutes les semaines et **un vendredi toutes les trois semaines**.
- Une classe de **CM1** de 26 élèves avec Eva Ouvrard remplacée par Olivier Deleye en septembre et octobre.
- Une classe de **CM2** de 21 élèves avec Christelle Lebœuf.

Delphine Pontoizeau est une employée de l'école et travaille sur le site primaire.  
Frédérique Delorme est auxiliaire de vie AESH.

Céline Raveleau, enseignante spécialisée, sera présente dans notre école pour aider les enfants. Elle interviendra le mardi matin et le vendredi après-midi.

## Les horaires de l'école

Les horaires du site de la **maternelle** et de l'**élémentaire** sont les suivants :

Le matin : **8h45 - 12h00** (accueil à partir de 8h30)

L'après-midi : **13h25 - 16h25** (accueil à partir de 13h10)

**Les portails des deux sites seront fermés à 8h45 et à 13h25. Vous devrez utiliser les visiophones en cas de besoin.**

### Entrées et sorties d'école

En maternelle, l'accueil se fera de 8h30 à 8h45. Les adultes pourront accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe. Pour le 1<sup>er</sup> et 2 septembre, seuls les parents de Petite Section seront autorisés à entrer dans la classe. Pour les sorties de 12h00 et 16h25, les enfants resteront dans leur classe, les adultes viendront les récupérer à l'entrée de la classe. Le soir, la sortie se fera de 16h25 à **16h35**.

Pour le site élémentaire, l'accueil se fera de 8h30 à 8h45. Le soir, la sortie se fera de 16h25 à **16h35**. Pour la sécurité de vos enfants, les enseignants de surveillance au portail (le matin et le soir) ne sont pas disponibles pour s'entretenir avec les parents à ces moments-là. Merci de transmettre les informations par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Nous vous demandons de vous conformer aux horaires de l'école de manière à ne pas perturber le bon déroulement de la journée. Nous nous permettons d'insister sur **la ponctualité**. L'école est une institution, son fonctionnement implique des règles qui doivent être respectées par tous. Nous comptons sur votre collaboration pour que les enfants arrivent à l'heure.

## Les réunions de classes :

Classe C1 > jeudi 25 septembre à 18h30

Classe C2 et C3 > mardi 23 septembre à 18h30 pour les MS GS et à 19h45 pour les PS

CP > mardi 16 septembre à 18h30

CE1 > mardi 30 septembre à 18h30

CE1-CE2 > mardi 30 septembre à 18h30

CM1 > jeudi 18 septembre à 18h30

CM2 > lundi 22 septembre à 18h30

## Les relations parents-enseignants

Le cahier de liaison et le téléphone sont les principaux moyens de communication entre la famille et l'école. Merci de laisser vos messages téléphoniques avant 8h30 sur le bon site en précisant le nom, le prénom de l'enfant, sa classe et le motif de son absence.

Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial qui pourrait avoir une incidence sur le bien-être de votre enfant.

D'autre part, **merci de nous informer, par écrit sur le cahier de liaison en précisant la date, de tout changement**, ponctuel ou durable, concernant la sortie de l'école et ce, quelle que soit la classe de votre enfant.

Pour des demandes particulières et/ou concernant l'établissement, il faut utiliser l'adresse suivante : [ecolestmichel.cugand@gmail.com](mailto:ecolestmichel.cugand@gmail.com)

### **Les rendez-vous de janvier :**

L'équipe enseignante a le souci de rencontrer tous les parents individuellement. Comme les années précédentes, nous vous proposerons, lors de la réunion de classe, un planning de rendez-vous pour le mois de janvier.

## L'aide pédagogique complémentaire APC (après l'école)

Cette aide concerne les enfants de la MS au CM2. L'organisation est la même que l'an passé : le lundi et le jeudi, de 16h30 à 17h30 et ce, à compter du 11 septembre.

Comme l'année passée, lors des premières séances, nous prendrons un temps individuel avec tous les enfants afin d'apprendre à les connaître. Une fiche navette vous informera des modalités de ces rencontres.

## Les enfants malades

Les parents jouent un rôle essentiel et s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de différents symptômes.

Ainsi pour éviter des problèmes de contamination, **les enfants malades ne sont pas admis à l'école**. Merci de prendre des dispositions pour les faire garder.

*Un enfant malade à l'école est malheureux et ne peut pas travailler efficacement.* Le repos reste le meilleur remède même s'il « veut » revenir en classe. C'est pour cette raison que nous ne garderons pas les enfants en classe pendant les récréations.

Lorsqu'un enfant malade vient à l'école, nous devons vous téléphoner pour venir le chercher. Cela gêne le bon déroulement du travail en classe. Merci d'être vigilants sur ce point.

Nous vous rappelons **qu'aucun médicament ne doit être en possession des enfants**. De même, nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) rédigé avec le médecin scolaire.

## Les gâteaux

Nous vous informons que nous ne pouvons pas distribuer des gâteaux « faits maisons » aux enfants.

## Les parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez par conséquent très vigilants, veuillez surveiller fréquemment la tête de votre enfant et nous prévenir le cas échéant. Nous vous avertirons dès l'arrivée de ces petites bêtes.

## Les vêtements

Nous vous rappelons qu'il est très important de marquer au nom de votre enfant les tenues vestimentaires (manteaux, sweats, casquettes, tours de cou...). **Tous les ans, nous « récoltons » des vêtements perdus.**

## Les absences (voir annexe sur l'assiduité scolaire)

En cas d'absence, nous vous demandons de remplir le bulletin ci-joint que vous pouvez retrouver et télécharger sur notre site. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de signaler **impérativement**, le jour même, **avant 8h30**, toute absence de votre enfant. Les deux sites de l'école sont équipés d'une messagerie vocale, il vous suffit de laisser votre message sur **le site concerné** en indiquant le nom, le prénom et la classe de l'enfant.

Site Maternelle : 02.51.42.15.94

Site Primaire : 02.51.43.60.82

**Nous constatons chaque année un nombre important d'absences pour des vacances ou week-ends anticipés sur le temps scolaire.**

**Nous vous rappelons que chaque absence pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une demande écrite à l'Inspectrice de l'Education Nationale 16 Boulevard Auguste Durand 85600 MONTAIGU-VENDEE (avec une copie au chef d'établissement).**

## Restaurant scolaire et périscolaire

Tout changement dans le planning doit être signalé **par écrit** dans le cahier de liaison à l'enseignant de votre enfant **ET vous devez avertir les personnes responsables de ces services.**

## Les assurances scolaires :

### 1) Individuelle Accident :

Comme l'an passé, **tous les enfants de l'école sont assurés en individuelle accident** à la Mutuelle Saint Christophe (MSC). Le prix est compris dans les rétributions scolaires.

***Attention, nous ne fournissons pas d'attestation d'assurance, il faut la demander sur le site de la Mutuelle St Christophe. Vous trouverez le lien et la marche à suivre sur le site internet de l'école à l'onglet « Infos Pratiques ».***

### 2) Responsabilité Civile :

**IMPORTANT :** En ce qui concerne l'attestation d'assurance responsabilité civile, nous ne vous demandons plus de nous fournir l'attestation papier.

**MAIS** sur la fiche de renseignements de votre enfant, nous vous demandons de noter :

- le nom de la société d'assurances.
- le numéro de contrat.
- la date d'échéance du contrat.

**NB :** Vous trouverez le **calendrier scolaire** et **l'agenda des manifestations** dans l'annexe jointe à cette circulaire.

Nous vous souhaitons une Bonne Rentrée.

L'équipe enseignante

# Calendrier scolaire 2025-2026

*Rentrée* : lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

*Vacances de Toussaint* : du vendredi soir 17 octobre  
au lundi 3 novembre 8h45

*Vacances de Noël* : du vendredi soir 19 décembre  
au lundi 5 janvier 8h45

*Vacances d'Hiver* : du vendredi soir 13 février  
au lundi 2 mars 8h45

*Vacances de Printemps* : du vendredi soir 10 avril  
au lundi 27 avril 8h45

*Pont de l'Ascension* : du mardi soir 12 mai  
au lundi 18 mai 8h45

*Vacances d'été* : le jeudi 2 juillet 2026 à 16h25.

(Calendrier officiel : le vendredi soir 3 juillet 2026)



**ATTENTION** : Nous ne travaillerons pas le vendredi 3 juillet (Calendrier officiel), il est remplacé par les 2 samedis matins : 22 novembre 2025 et 30 mai 2025. Attention, vous devrez contacter le Centre de Loisirs Sans Hébergement l'Accueil Enchanté pour savoir si l'accueil des enfants se fera le vendredi 3 juillet 2026.

Vous devez organiser vos vacances et vos week-ends en tenant compte du calendrier ci-dessus. Toute absence pour congés sur temps scolaire devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

## Agenda des manifestations 2025-2026

- Accueil des nouvelles familles : *vendredi 5 septembre à 18h30.*
- Réunion parents 1<sup>ère</sup> communion : *mercredi 17 septembre : 20h La Bruffière*
- **Célébration de rentrée** : *vendredi 26 septembre à 18h30 à l'église.*
- Fabrication du jus de pommes : *samedi matin 27 septembre*
- Réunion parents info baptême enfant CE CM : *samedi matin 27 septembre 10h30 11h30 Foyer Jeanne d'Arc Montaigu.*
- 1<sup>ère</sup> Matinée travaux : *samedi matin 11 octobre.*
- **Matinée école et Assemblée Générale OGEC-APEL** : *samedi matin 22 novembre.*
- Arbre de Noël : *dimanche 14 décembre.*
- Célébration de préparation à Noël : *mardi 16 décembre à 9h30.*
- 2<sup>ème</sup> Matinée travaux : *samedi matin 28 mars 2026.*
- Chantemai CM1-CM2 : *semaine du 18 au 22 mai 2026.*
- **Matinée école** : *samedi matin 30 mai 2026.*
- Kermesse : *samedi 27 juin ou dimanche 28 juin 2026 (à confirmer).*